

MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE NORD LILLE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Nord Lille est compétente pour les arrondissements de Lille et Dunkerque. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2018 a été marquée par une baisse des dépôts de 10,4 %, qui est plus forte que dans l'ensemble des Hauts-de-France (- 8,4%) et qu'au niveau national (- 9,6 %).

Le taux de redépôts estimé pour 2018 (sur 12 mois à fin septembre), à 50 %, est en baisse de 2 points par rapport à l'année précédente (52 %).

Recevabilité et orientation

La part des dossiers clôturés avant orientation (4,8 %) est inférieure aux données régionale (6,3 %) et nationale (6,6 %). En ce qui concerne la part des dossiers déclarés irrecevables (4,2 %), celle-ci est égale à la donnée régionale mais inférieure à la donnée nationale (4,6 %).

La proportion des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans LJ (48,7%) est supérieure aux références régionale (47,3 %) et nationale (44,5 %). Ce pourcentage est en hausse de 2,4 points par rapport à l'année précédente (46,3 %).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion des dossiers avec biens immobiliers s'élève à 10,7 %, en dessous des niveaux régional (14,1 %) et national (15,4 %).

La part des mesures imposées suite RP (45,0 %) est supérieure aux données régionale (43,3 %) et nationale (41,5 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de mesures pérennes (78,9 %) est supérieure aux références régionale (76,7 %) et nationale (76,6 %)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	5	Réunion plénière des 5 TI et RDV avec chacun d'entre eux en fin d'année (Dunkerque et Hazebrouck au cours de la même réunion)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 60 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 736</i>	Formations aux différents modules proposés par la Banque de France
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 80</i>	Formations aux différents modules proposés par la Banque de France
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de personnes rassemblés : 8</i>	Présentation de la procédure du surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter les évolutions législatives et conforter les relations entre les greffes, les Tribunaux d'Instance et la Banque de France

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Mise en place des recommandations de suivi social et/ou budgétaire difficilement applicable et sans suivi.
- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement :
 - Traitement des dossiers déposés par des anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire
 - Éligibilité des gérants de sociétés de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre
 - Le traitement des dettes professionnelles en général

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

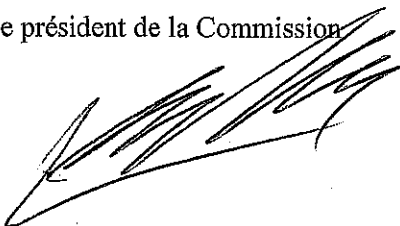
- Dépôts successifs, voire très rapprochés, après bénéfice d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un endettement de très faible montant, lié à des dettes de charges courantes
- Complexité de la procédure et courriers difficilement compréhensibles par les débiteurs (présentation peu lisible, vocabulaire peu accessible)
- Biens immobiliers avec démembrement (indivision), usufruit, détenus par une SCI

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Relations avec les magistrats :
 - Appréciation de la situation irrémédiablement compromise des débiteurs par certains juges qui diffère de celle des commissions
 - Droit à l'oubli

Date : Lille, le 28 février 2019

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
Dossiers déposés	6 027	5 398	- 10,4%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		10,7%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	52,5%	50,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	19,0%	15,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	5 746	5 083	- 11,5%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	470	268	- 43,0%
Dossiers orientés par la commission	5 832	5 135	- 12,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		52,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	46,3%	48,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	0,2%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,5%	51,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	6 484	6 400	- 1,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,9%	4,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,2%	4,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,2%	45,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,1%	5,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,2%	3,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	1,9%	2,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,2%	40,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		30,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		10,1%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		78,9%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		46	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		35	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,2%	4,2%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	45,0%	43,3%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	5,7%	7,4%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,1%	37,9%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,9%	76,7%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission Nord Lille	Dettes financières	135 795	4 353	20 781	73,7%	85,0%	13 407	4,0
	dont dettes immobilières	50 111	534	824	27,2%	10,4%	86 062	1,0
	dont dettes à la consommation	82 543	3 995	17 112	44,8%	78,0%	12 301	3,0
	dont autres dettes financières	3 141	2 333	2 845	1,7%	45,5%	737	1,0
	Dettes de charges courantes	23 148	4 164	16 935	12,6%	81,3%	3 175	3,0
	Autres dettes	25 287	2 842	6 448	13,7%	55,5%	1 417	2,0
	Endettement global	184 230	5 124	44 164	100,0%	100,0%	16 645	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Hauts-de-France	Dettes financières	606 836	17 208	80 922	77,3%	84,6%	13 878	4,0
	dont dettes immobilières	265 886	2 627	4 213	33,9%	12,9%	89 991	1,0
	dont dettes à la consommation	329 551	15 592	65 744	42,0%	76,7%	12 582	3,0
	dont autres dettes financières	11 399	8 972	10 965	1,5%	44,1%	687	1,0
	Dettes de charges courantes	89 488	16 408	68 391	11,4%	80,7%	3 101	4,0
	Autres dettes	88 257	11 055	25 308	11,2%	54,4%	1 327	2,0
	Endettement global	784 581	20 330	174 621	100,0%	100,0%	16 785	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

